

CALCUL DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

2020

POUR UNE MAISON D'HABITATION

On prend la somme totale de la surface de plancher en m² de l'intérieur des murs nus dont le plafond est supérieur à 1,80 m, garage compris

?? x 759 (indice de la taxe d'aménagement année 2019) = XX

XX x 5% (taxe communale) + 1,3 % (taxe départementale) + 0.40 % (redevance archéologique préventive) = **6,7 %** taxe à payer en 2 fois sur 12 ou 24 mois si supérieur à 1.500 €

Dégrèvement de 50% (XX) sur les 100 premiers m²

Ex : une maison de 120 m²

100 m² x 759 = 75900

75900 / 2 = 37.950 x 6.7% = 2.542,65 €

20 m² x 759 = 15.180 x 6.7% = 1.017,06 €

Total de la taxe d'aménagement à payer 3.559,71 €

Payable en 2 fois

POUR UNE PISCINE

Surface du bassin de la piscine en m² x 200 € = Taxe à payer

Ex :

36 m² x 200 € = 7200 x 6,7 % = 482,40 € payable en 1 seule fois

-=====

Taxe de raccordement au tout à l'égout : PFAC (participation aux frais d'assainissement collectif) :
SMEA – RESEAU 31

Ex : pour un T3 = 3.700 € - pour un T4 = 4.600 € - pour un T5 = 5.600 €